



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E196574

VALABLE JUSQU'AU 17/10/2024

ÉDITÉ LE 31/08/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 17/12/2015

Forme juridique : SAS

Capital : 8 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC DAX 817 407 273

Siret : 817 407 273 00025

Code NACE : 4332B

Numéro caisse de congés payés : 0099443

Assurance Responsabilité Travaux :

ERGO SV75018041E15006

Assurance Responsabilité Civile :

ERGO SV75018041E15006

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2023

Raison sociale : PRO G HABITAT

92 RUE DES ALOUETTES
40990 MEES

Téléphone : 06 56 68 22 02

Portable : 06 11 20 62 07

Fax :

Site Internet : www.pro-g-habitat.fr

E-mail : service-client@pro-g-habitat.fr

Responsabilité légale :

GUEDES FERNANDO PRÉSIDENT / GABORIAUD FREDERIC DIRECTEUR
GÉNÉRAL / BERNARD JEROME DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
3511 PROB	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	18/10/2022
4131 PROB	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	18/10/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	18/10/2022
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	18/10/2022
o Isolation des combles perdus	18/10/2022
o Isolation des planchers bas	18/10/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.